

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 78

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICH	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Valérie GRANDET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Didier RELOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	M. Frédéric GOULIER
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – Exercice 2019**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement est un document produit tous les ans par chaque service public d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence vis-à-vis de l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège du service.

Le rapport annuel a été instauré par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par l'article 31 de la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui introduit les indicateurs de performance des services (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT).

En outre, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel doit être présenté en commission consultative des services publics locaux pour avis avant présentation en assemblée délibérante de la Collectivité compétente.

Les principaux éléments pour l'année 2019 sont présentés ci-après.

SERVICE DE L'EAU POTABLE***Organisation du service***

Au 1^{er} janvier 2020, le service public de l'eau est confié à des délégataires privés par le biais de 6 contrats de délégation de service public.

Les faits marquants de 2019 :

- Entrée en vigueur au 1er janvier du nouveau contrat de délégation de service public dit "Sud dijonnais eau potable" (délibération DM2018_11_29_019 du 29 novembre 2018) intervenant sur les communes de Bretenière , Chenôve, Longvic, Magny-sur-Tille , Marsannay-la-Côte, Ouges, Perrigny-lès-Dijon et à compter du 1er janvier 2021 sur la commune de Fénay,
- Choix de l'attributaire du contrat de concession pour la SEMOP Odivéa.
- Mise en exploitation de l'usine Henri NAVIER permettant la potabilisation par ultra-filtration des eaux de la source de Morcueil, avec une production de 1 642 921 m³ d'eau potable pour cette première année d'exploitation.
- Implantation de 14 piézomètres permettant de suivre les nappes de l'Ouche, Suzon, Tille et Nappe de Dijon Sud) et équipement de sondes de suivi du niveau piézométrique en continu.
- Bretenière : lancement de la construction d'un surpresseur en tête du réseau de distribution d'eau potable.

Indicateurs techniques

Le service de l'eau de Dijon métropole compte 50 191 abonnés pour les 23 communes de la métropole.

L'eau distribuée aux usagers est d'origine variée (karsts, nappes alluviales, nappe profonde) et issue de 12 sites de captages permettant une quasi autonomie de Dijon métropole en terme d'alimentation en eau potable.

Ainsi, en 2019, 19 612 222 m³ ont été produits, et 108 165 m³ ont été importés par achat d'eau pour les communes de Féney (achat à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges), Magny-sur-Tille et Bretenière (alimentées par les ressources de la Ville de Dijon via le SINOTIV'EAU).

De cette production, 13 988 444 m³ ont été facturés aux abonnés du service, et 1 275 478 m³ ont été exportés sous forme de ventes en gros à des collectivités ou syndicats extérieurs.

Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon métropole, d'un linéaire total de 1 204 252 mètres, varie de 55,1% à 94,9% selon les communes.

1 806 compteurs ont été renouvelés en 2019 sur les 53 280 que dénombre le service.

Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée.

Au 1er janvier 2020, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ (correspondant à une famille de 4 personnes), le prix moyen au mètre cube, à l'échelle de Dijon métropole est de 2,0027 € TTC, à comparer au 1,9765 € TTC au 1^{er} janvier 2019.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Organisation du service

Le service public de l'assainissement a été confié à des délégataires privés par le biais de 4 contrats de délégation de service public.

Les faits marquants de 2019 :

- Entrée en vigueur au 1er janvier du nouveau contrat de délégation de service public dit "Est dijonnais assainissement" (délibération DM2018_11_29_018 du 29 novembre 2018), intervenant sur les communes de Bretenière, Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Féney, Magny-sur-Tille, Neuilly-Crimolois, Quetigny, Sennecey-lès-Dijon et Saint-Apollinaire (hors ZA CapNord, rattachée historiquement au contrat de Dijon), et dont le délégataire est SOGEDO.
- Choix de l'attributaire du contrat de concession pour la SEMOP Odivéa..
- Mise en place sur le système assainissement Eauvitale, d'un plan d'actions visant à la réduction de la pollution rejetée au milieu naturel et de la pollution olfactive (mise en place de lanières et clapets anti-odeurs),
- Mise en place de 5 stations de mesures des niveaux des cours d'eau (bassins Ouche et Tille) pour anticipation des phénomènes de crues et de sécheresse.
- Intégration de 4 nouveaux postes de refoulement sur les communes de Dijon, Longvic, Ouges et Saint Apollinaire.

Indicateurs techniques

Les eaux usées des 49 159 abonnés du service public de l'assainissement sont collectées et acheminées vers les sites de traitement des eaux par le biais des 860 880 ml de réseaux (dont 369 984 ml de réseaux unitaires).

Au 1^{er} janvier 2020, Dijon métropole compte deux stations d'épuration : la STEP de Dijon-Longvic (Eauvitale, capacité 400 000 EH) et la STEP de Chevigny (80 700 EH).

Ces deux systèmes d'assainissement ont été déclarés conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 par les services de l'État.

Au cours de l'exercice 2019, 21 258 400 m³ d'eaux usées ont été traités sur ces deux sites et 8 431 tonnes de boues ont été valorisées en agriculture et compostage (soit 100 % des boues produites).

Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix moyen au mètre cube est de 1,6694 € TTC au 1^{er} janvier 2020, à comparer au 1,6399 € TTC au 1^{er} janvier 2019.

En conclusion, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est en moyenne de 3,6819 €TTC au 1^{er} janvier 2020. Pour comparaison, au 1^{er} janvier 2019, le mètre cube était de 3,6235 €TTC.

Le prix de l'eau et de l'assainissement reste donc stable sur les 6 dernières années (variations inférieures à l'indice de l'INSEE).

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)